

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

COMMUNE DE VAUXBUIN

COMPTE-RENDU
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 novembre 2018

L’an deux mille dix-huit, le quatorze novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué le sept novembre, s’est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. David BOBIN, Maire.

Étaient présents : M. David BOBIN, Maire ; M^{me} Claudette QUÉANT, M. Philippe COCHEFERT, M^{me} Régine BARLE et M. Frédéric LOBJOIS, Adjointes au Maire ; M^{me} Michelle DROUIN, M^{me} Lucette LANDANSKI, M. Luc MOUTON, M. Yannick TOUSSAINT et M^{me} Chantal TRUFFET, Conseillers municipaux.

Étaient absents excusés et représentés : M^{me} Christine JOLLY qui donne pouvoir à M. Yannick TOUSSAINT, M. Jean-François LANGLET qui donne pouvoir à M. Frédéric LOBJOIS, M. Cyrille LOURDEZ qui donne pouvoir à M. David BOBIN et M^{me} Annick PORRO qui donne pouvoir à M^{me} Régine BARLE.

Était absente excusée et non-représentée : M^{me} Emmanuelle DESHAYES.

Le quorum étant atteint, l’assemblée a pu légalement délibérer.

M. le Maire a ouvert la séance et défini l’ordre du jour :

DCM. 2018/27 AFFAIRES TECHNIQUES – Dérogation au repos dominical des salariés dans les établissements commerciaux de vente au détail – Approbation du calendrier 2019

DCM. 2018/28 AFFAIRES TECHNIQUES – Programme de travaux de voirie –
Approbation de subventions au titre du Fonds Départemental de Solidarité pour 2015 et 2016

DCM. 2018/29 AFFAIRES TECHNIQUES – Création de plateaux surélevés sur
la RD 913/rue Alain Langlet – Demande de subvention au titre du dispositif « Aisne Partenariat
Voirie » 2019

DCM. 2018/30 AFFAIRES FINANCIÈRES – Engagement des dépenses
d’investissement avant le vote du budget primitif 2019

Il demande à l’assemblée l’autorisation d’inscrire à l’ordre du jour une nouvelle
délibération :

DCM. 2018/31 AFFAIRES TECHNIQUES – Fourniture et mise en place de
dispositifs ralentisseurs type « coussins berlinois » – Approbation de l’opération et demande de
subvention au titre du dispositif « Aisne Partenariat Voirie » 2019

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
14			

Conformément à l’article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a
été procédé à la nomination d’un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M^{me} Lucette LANDANSKI a été désignée pour remplir ces fonctions qu’elle a
acceptées.

DCM. 2018/27 **AFFAIRES TECHNIQUES – Dérogation au repos dominical
des salariés dans les établissements commerciaux de vente au détail – Approbation
du calendrier 2019**

L’article L. 3132-26 du code du travail, modifié par la loi n°2015-990 du 6 août 2015,
permet désormais aux Maires, après avis des organisations d’employeurs et de salariés
intéressées, du conseil municipal et du conseil communautaire, d’accorder aux établissements
commerciaux de vente au détail jusqu’à 12 dérogations au repos dominical par an.

Ces dérogations sont accordées uniquement par branche d’activité. Chaque salarié, ainsi
privé de son repos, bénéficie d’un repos compensateur et d’une majoration de salaire prévus à
l’article L. 3132-27 du code du travail.

Un questionnaire adressé aux établissements commerciaux de vente au détail de la zone
commerciale des « Portes de Soissons » a permis d’établir le calendrier de leurs souhaits pour
l’année 2019. Il a été tenu compte des propositions majoritaires formulées par branche
d’activité.

Conformément à l'article R. 3132-21 du code du travail, les organisations d'employeurs et de salariés intéressés ont été saisies pour avis sur ce calendrier.

Aussi, le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et notamment son article 250,

VU les articles L. 3132-26 et R. 3132-21 du code du travail,

CONSIDÉRANT que le nombre d'ouvertures dominicales envisagé pour l'année 2018 est supérieur à 5,

Après en avoir délibéré, décide de :

- **APPROUVER** le calendrier 2019 des dérogations au repos dominical des salariés dans les établissements commerciaux de vente au détail implantés sur le territoire communal de Vauxbuin établi comme suit :

COMMERCE DE DÉTAIL D'ARTICLES DE SPORT EN MAGASIN SPÉCIALISÉ (4764Z)											
13/01	30/06	15/12	22/12								
COMMERCE DE DÉTAIL D'HABILLEMENT EN MAGASIN SPÉCIALISÉ (4771Z)											
13/01	20/01	30/06	07/07	25/08	01/09	17/11	24/11	01/12	08/12	15/12	22/12
COMMERCE DE DÉTAIL DE LA CHAUSSURE (4772A)											
06/01	30/06	07/07	01/09	08/12	15/12	22/12					
COMMERCE DE DÉTAIL D'APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS EN MAGASIN SPÉCIALISÉ (4754Z)											
13/01	30/06	24/11	01/12	08/12	15/12	22/12	29/12				
COMMERCE DE DÉTAIL DE PARFUMERIE ET DE PRODUITS DE BEAUTÉ EN MAGASIN SPÉCIALISÉ (4775Z)											
22/12											
COMMERCE DE DÉTAIL DE MEUBLES (4759A)											
13/01	31/03	14/04	30/06	22/09	01/12	08/12	15/12	22/12	29/12		
COMMERCE DE DÉTAIL DE PAIN, PÂTISSERIE ET CONFISERIE EN MAGASIN SPÉCIALISÉ (4724Z)											
14/04	21/04	08/12	15/12	22/12	29/12						
COMMERCE DE DÉTAIL DE BOISSONS EN MAGASIN SPÉCIALISÉ (4725Z)											
26/05	16/06	01/12	08/12	15/12	22/12	29/12					

COMMERCE DE DÉTAIL DE FLEURS, PLANTES, GRAINES, ENGRAIS, ANIMAUX DE COMPAGNIE ET ALIMENTS POUR CES ANIMAUX EN MAGASIN SPÉCIALISÉ (4776Z)											
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

13/01	20/01	30/06	07/07	21/07	01/09	08/09	01/12	08/12	15/12	22/12	29/12
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

AUTRES COMMERCE DE DÉTAIL SPÉCIALISÉS DIVERS (4778C)											
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

25/08	01/09	01/12	08/12	15/12	22/12	29/12					
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	--	--	--	--	--

- **SOLLICITER** l’avis conforme du Conseil communautaire du GrandSoyssons Agglomération sur ce calendrier ;
- **AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
14			

DCM. 2018/28 AFFAIRES TECHNIQUES – Programme de travaux de voirie – Approbation de subventions au titre du Fonds Départemental de Solidarité pour 2015 et 2016

Par délibérations en date du 29 mars 2016 et 30 juin 2016, la commune a sollicité du Conseil Départemental de l’Aisne, au titre du Fonds Départemental de Solidarité (FDS), des subventions pour son programme de travaux de voirie. La commission permanente du Conseil Départemental, réunie le 2 mai 2016 puis le 4 décembre 2017, a accordé à la commune les subventions sollicitées.

Conformément au règlement du FDS, notre assemblée est désormais appelée à approuver ces subventions et à en demander le versement auprès du Conseil départemental.

Aussi, le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-13, L. 2241-1, L. 2131-1 et suivants,

VU les délibérations du Conseil Municipal n°DCM. 2016/7 en date du 29 mars 2016 et DCM. 2016/17 en date du 30 juin 2016,

VU l’avis de la commission permanente du Conseil Départemental de l’Aisne réunie le 4 décembre 2017,

Après en avoir délibéré, décide de :

- **RAPPORTER** les délibérations n°DCM. 2016/7 en date du 29 mars 2016 et DCM. 2016/17 en date du 30 juin 2016 ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à confirmer le versement des subventions accordées au titre du Fonds Départemental de Solidarité 2015 et 2016 pour des travaux de voirie représentant un montant global s'élevant à 25 686,19 € et se répartissant comme suit :

N° Dossier	Opération	Linéaire	Montant de la subvention notifiée
2017_04714	VC RUE ALAIN LANGLET 1A	21	1 585,01 €
2017_04716	VC RUE DE LA VILLETTE CHAUSSEE ET TROTTOIR	40	3 998,48 €
2017_04717	VC RUE DE L'EGLISE	30	3 266,84 €
2017_04718	VC RUE HAUTE	320	6 079,32 €
2017_04719	VC RUE DES TREILLIS	16	1 772,55 €
2017_04720	VC CITE DU GRAND MARAIS	50	2 345,85 €
2017_04721	RD RUE ALAIN LANGLET 1B	54	4 211,61 €
2017_04722	RD RUE ALAIN LANGLET/BERNARD	130	2 426,53 €
	TOTAL	661	25 686,19 €

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
14			

DCM. 2018/29 AFFAIRES TECHNIQUES – Création de plateaux surélevés sur la RD 913/rue Alain Langlet – Demande de subvention au titre du dispositif « Aisne Partenariat Voirie » 2019

Par délibération n°DCM. 2018/16 et 2018/17 en date du 10 avril 2018, le Conseil municipal a approuvé une opération et son plan de financement pour la création de 4 plateaux surélevés sur la RD 913/rue Alain Langlet, qui visent à réduire la vitesse des véhicules en entrée et au cœur de la commune et à protéger les piétons qui circulent dans la commune.

Considérant qu'il s'agit d'aménagements de voirie bénéficiant à la sécurité routière, cette opération a fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police. Néanmoins, le volume de dossiers à traiter ne permet pas d'envisager un accompagnement financier dans les meilleurs délais.

Dans le même temps, le règlement modifié du dispositif « Aisne Partenariat Voirie », porté par le Conseil départemental de l'Aisne et auquel adhère la commune de Vauxbuin, introduit la possibilité de financer des aménagements de sécurité pour l'année 2019.

Aussi, le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de règlement modifié du dispositif « Aisne Partenariat Voirie » devant être approuvé par l'assemblée départementale le 19 novembre 2018,

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser les travaux de création de 4 plateaux surélevés sur la RD 913/rue Alain Langlet dans les meilleurs délais,

Après en avoir délibéré, décide de :

- **RAPPORTER** la délibération n°DCM. 2018/17 par laquelle il autorisait le Maire à solliciter auprès de l'État une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour la création de 4 plateaux surélevés sur la RD913/rue Alain Langlet ;
- **SOLLICITER** auprès du Conseil départemental de l'Aisne une subvention au titre du dispositif « Aisne Partenariat Voirie » 2019 pour cette opération ;
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel suivant :

Sources	Dispositif	Taux de subvention attendu	Montant
Conseil départemental de l'Aisne	Aisne Partenariat Voirie	41%	21 484,00 €
	<i>Total des aides publiques</i>		<i>21 484,00 €</i>
Commune	Immobilisations corporelles		30 916,00 €
	Montant total H.T. de l'opération		52 400,00 €
	TVA (20,00 %)		10 480,00 €
	MONTANT TOTAL T.T.C. DE L'OPÉRATION		62 880,00 €

- **S'ENGAGER** à réaliser les travaux dans un délai de 2 ans à compter de la notification de subvention ;
- **DEMANDER** une dérogation permettant de débiter les travaux par anticipation.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
14			

DCM. 2018/30 AFFAIRES FINANCIÈRES – Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

L'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales précise que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Cependant, en ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ainsi, le fonctionnement de la collectivité ne se trouve pas bloqué par un vote du budget postérieur au 31 décembre. La limite légale d'adoption du budget est fixée au 31 mars. Cette procédure, dite d'autorisation de mandatement sans inscription préalable de crédits, permet donc de réaliser, pendant cette période de transition, le règlement des fournisseurs, de la dette et des contrats.

Aussi, le Conseil municipal,

VU l'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité d'engager ou de poursuivre certaines opérations dans les meilleurs délais et de garantir, sans attendre le vote du budget 2019, le paiement des sommes dues notamment au titre des études et travaux,

Après en avoir délibéré, décide de :

- **CONSTATER** et **DIRE** que le montant correspondant au quart des crédits ouverts en investissement au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, est de 304 325,00 €, obtenu de la manière suivante :

Crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement	1 232 600,00 €
Crédits affectés au remboursement de la dette (à déduire)	- 15 300,00 €
TOTAL	1 217 300,00 €
Quart des crédits ouverts à retenir	304 325,00 €

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2019, dans les chapitres mentionnés ci-dessous, les dépenses d'investissement nécessaires :

Chapitre	Article	Opération	Montant anticipé
21	2152	Fourniture et travaux d'implantation de dispositifs ralentisseurs type « coussins berlinois »	30 000 €
21	2152	Travaux de création de 4 plateaux surélevés sur la RD 913	60 000 €

- **PRÉCISER** que les crédits correspondant aux dépenses engagées, liquidées ou mandatées dans le cadre de cette autorisation seront ouverts au budget primitif 2019.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
14			

DCM. 2018/31 AFFAIRES TECHNIQUES – Fourniture et mise en place de dispositifs ralentisseurs type « coussins berlinois » – Approbation de l’opération et demande de subvention au titre du dispositif « Aisne Partenariat Voirie » 2019

En raison d’un flux automobile constaté de plus en plus important en agglomération et de vitesses souvent excessives, la Municipalité fait de la sécurité routière une de ses priorités.

Parallèlement à une opération de création de 4 plateaux ralentisseurs sur la RD913/rue Alain Langlet, il convient d’engager des travaux d’implantation de dispositifs type « coussins berlinois » en divers endroits de la commune :

- Rue saint Antoine,
- Route de Courmelles (RD1590),
- RD913 (au niveau de la ferme),
- Rue de la Vilette,
- Intersection rue saint Bernard/rue saint Pierre,
- Rue saint Pierre.

Ces différents aménagements visent à réduire la vitesse des véhicules en entrée et au cœur de la commune et à protéger les piétons qui circulent dans la commune.

Un premier devis fait apparaître un coût global pour cette opération s’élevant à 29 634,00 € TTC. Considérant qu’il s’agit d’aménagements de voirie bénéficiant à la sécurité routière, cette opération peut faire l’objet d’une demande de subvention au titre du dispositif « Aisne Partenariat Voirie » dans le cadre du règlement modifié pour l’année 2019.

Aussi, le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de règlement modifié du dispositif « Aisne Partenariat Voirie » devant être approuvé par l’assemblée départementale le 19 novembre 2018,

CONSIDÉRANT la nécessité d’implanter des dispositifs ralentisseurs type « coussins berlinois » en divers endroits de la commune de manière à assurer la sécurité routière des usagers et des piétons,

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser ces travaux dans les meilleurs délais,

Après en avoir délibéré, décide de :

- **APPROUVER** l’opération de travaux d’implantation de dispositifs ralentisseurs type « coussins berlinois » en divers endroits de la commune ;

- **SOLLICITER** auprès du Conseil départemental de l'Aisne une subvention au titre du dispositif « Aisne Partenariat Voirie » 2019 pour cette opération ;
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel suivant :

Sources	Dispositif	Taux de subvention attendu	Montant
Conseil départemental de l'Aisne	Aisne Partenariat Voirie	41%	10 124,95 €
	<i>Total des aides publiques</i>		<i>10 124,95 €</i>
Commune	Immobilisations corporelles		14 570,05 €
	Montant total H.T. de l'opération		24 695,00 €
	TVA (20,00 %)		4 939,00 €
	MONTANT TOTAL T.T.C. DE L'OPÉRATION		29 634,00 €

- **S'ENGAGER** à réaliser les travaux dans un délai de 2 ans à compter de la notification de subvention ;
- **DEMANDER** une dérogation permettant de débiter les travaux par anticipation.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
14			

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Fait à VAUXBUIN, le 15 novembre 2018

Le secrétaire de séance,
Lucette LANDANSKI

Le Maire,
David BOBIN



FEUILLET DE CLÔTURE de la réunion du Conseil municipal du 14 novembre 2018

Au cours de cette séance, ont été adoptées les délibérations suivantes :

DCM. 2018/27 AFFAIRES TECHNIQUES – Drogation au repos dominical des salariés dans les établissements commerciaux de vente au détail – Approbation du calendrier 2019

DCM. 2018/28 AFFAIRES TECHNIQUES – Programme de travaux de voirie – Approbation de subventions au titre du Fonds Départemental de Solidarité pour 2015 et 2016

DCM. 2018/29 AFFAIRES TECHNIQUES – Création de plateaux surélevés sur la RD 913/rue Alain Langlet – Demande de subvention au titre du dispositif « Aisne Partenariat Voirie » 2019

DCM. 2018/30 AFFAIRES FINANCIÈRES – Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

DCM. 2018/31 AFFAIRES TECHNIQUES – Fourniture et mise en place de dispositifs ralentisseurs type « coussins berlinois » – Approbation de l'opération et demande de subvention au titre du dispositif « Aisne Partenariat Voirie » 2019

Ont signé les membres présents :

David BOBIN		Lucette LANDANSKI	
Claudette QUÉANT		Jean-François LANGLET	<i>Excusé. Pouvoir à Frédéric LOBJOIS</i>
Philippe COCHEFERT		Cyrille LOURDEZ	<i>Excusé. Pouvoir à David BOBIN</i>
Régine BARLE		Luc MOUTON	
Frédéric LOBJOIS		Annick PORRO	<i>Excusée. Pouvoir à Régine BARLE</i>

Emmanuelle DESHAYES		Yannick TOUSSAINT	
Michelle DROUIN		Chantal TRUFFET	
Christine JOLLY	<i>Excusée. Pouvoir à Yannick TOUSSAINT</i>		